

## Bulletin d'inscription individuelle CHÊNE - 2024

- La présente demande d'intervention pour traitement est à remplir complètement et <u>sera à retourner à la FDGDON pour le 2 avril 2024</u> au plus tard, <u>accompagnée du chèque de règlement à l'ordre du prestataire : FARAGO Bretagne</u>. Ce chèque sera encaissé après les travaux.
- Cette inscription pourra être annulée en cas de :
  - Difficulté d'accès à la propriété ou aux arbres pouvant empêcher le traitement ou compromettre son efficacité. (Hauteur MAXIMUM des chênes : 20 mètres)
  - Renseignement(s) inexact(s) (nombre de chênes...)
  - Météorologie défavorable, ...
  - Absence du client ou de son représentant malgré la prise de rendez-vous
  - Non affichage des zones de traitements par la Mairie sur les lieux fréquentés par le public.
- Le prestataire avertira, par téléphone, chaque personne inscrite, de la date prévue pour le traitement (en général 2 jours à l'avance) (NB: la météorologie peut modifier très sensiblement les prévisions de travaux).
- Pour une meilleure réalisation de l'intervention, il est indispensable de faciliter l'accès à votre propriété, éventuellement de prévenir vos voisins.
- Une facture sera émise après les travaux.

NOM :	Préno	om:	
N° :	Rue :		
Code Postal :	VILLE :		
Téléphone :			
Adresse précise du l	iau da tualtamant		
N°:	Rue :		_
Code postal :	Commune :		
Nombre <u>Exact de ch</u>	ênes :		_
			-
Téléphone de la perso	nne à contacter :	Portable :	-
Accès à la propriété			
☐ Accès libre pour ur	véhicule jusqu'aux arbres (large	eur nécessaire : 1,50 m), portail non fermé	à cl
□ Accès impossible s	ans clé. Dans ce cas, laisser la clé	é à la Mairie ou à un tiers avant les traitemer	nts.
		ormations portées au recto de ce bulletin ordre du prestataire : FARAGO Bretagne.	
Date :	SIGNATURE du c	client: SIGNATURE de la FDGDO	N:

NB : Pour la chenille du <u>pin</u>, il est inutile de s'inscrire maintenant, cela se fera durant l'été !